

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demande de vérification

Avant le recouvrement des tranchées et filtres

(A adresser à Cholet Agglomération dès que l'installation est en place, et surtout avant le raccordement des tranchées et filtres, **indépendamment** de l'état d'avancement des travaux concernant l'habitation).

N° de permis de construire :

Autre référence :

Je soussigné :

Demeurant à

Tél. :

certifie que les travaux d'installation d'un dispositif d'assainissement mis en place dans ma propriété seront réalisés le et terminés le

Adresse de la propriété :

Entrepreneur ayant installé le dispositif d'assainissement :

Maître d'œuvre chargé de surveiller les travaux :

les plaques d'identification des différents appareils sont **apparentes**, les **tampons** de visite des fossés et regards **sont au niveau du sol fini**, les **tranchées** d'épandage ou **les filtres** à sable **ne sont pas recouverts**,

Le contrôle de l'installation peut donc être effectué.

Fait à le

Signature :

Cette vérification est rendue obligatoire par l'arrêt du 6 mai 1996.

Un rendez-vous entre le propriétaire et Cholet Agglomération sera fixé **dans les 15 jours** qui suivent le dépôt de cette demande.